



Mairie d'IFS
Eplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 20 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 9 avril 2026

Date d'affichage 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT **a respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE et Justine PREVEL.

Absents excusés : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Didrik JANIN-HAMEL.

N° 2026-059 – CREDITS SCOLAIRES – ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 2026

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour l'année 2026, les conditions d'attribution des crédits destinés aux écoles de la Ville d'Ifs.

La Ville souhaite maintenir son soutien financier dans les domaines suivants : fournitures scolaires, pharmacie, timbres, photocopieur, abonnement, sorties scolaires, achat de mobilier et de matériel divers.

Par ailleurs, la Ville s'engage à soutenir les projets des écoles dès l'instant où ces projets n'entrent pas dans les autres modalités d'aides (crédits de fonctionnement, aides aux classes transplantées).

En 2025, le crédit de fonctionnement par élève s'élevait à 50 € pour les écoles maternelles et élémentaires. Pour 2026, il est proposé de maintenir ce montant de 50 € par élève.

L'attribution des crédits scolaires a fait l'objet d'un échange avec les directions des groupes scolaires.

Il convient de préciser que le soutien financier de la Ville d'Ifs reste supérieur à celui des communes voisines, marquant ainsi tout l'intérêt porté à l'éducation.

Les montants des autres crédits (transport sorties scolaires, projet d'école, psychologue et investissement) sont maintenus à la même hauteur. Le montant des abonnements est inclus dans le crédit par élève.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer concernant l'attribution des crédits scolaires 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024-065, en date du 27 mai 2024, relative au renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du Plan mercredi ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance, Éducation, Enfance et Jeunesse » réunie le 15 avril 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des crédits scolaires pour soutenir les écoles dans leur fonctionnement ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 voix CONTRE (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, J.C.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

ACCÉPTE le principe d'attribution des crédits scolaires selon les modalités présentées ci-dessous pour l'année 2026 :

Nature du crédit	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
Fonctionnement : fournitures scolaires, maintenance photocopieur pharmacie, abonnement et timbres	50 € / élève (326 élèves)	50 € / élève (553 élèves)	43 950 €
Transports sorties scolaires	13 € / élève	13 € / élève	11 427 €
Abonnement internet	480 € / école	520 € / école	3 000 €
Adaptation scolaire	495 €		495 €
Psychologue	495 €		495 €
Projet d'école	100 € / classe		4 100 €
Investissement (achat de mobilier et matériel divers)	18 € par élève		15 822 €

Le montant des crédits par école est déterminé en fonction des effectifs au 2 octobre 2025 soit :

- Marie Curie : 256 élèves ;
- Paul Fort : 142 élèves ;
- Simone Veil élémentaire : 160 élèves ;
- Simone Veil maternelle : 92 élèves ;
- Jean Vilar élémentaire : 137 élèves ;
- Jean Vilar maternelle : 92 élèves.

Les investissements (ex : photocopieur ou ordinateur) doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Ville d'Ifs.

S'ENGAGE à inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 20 avril 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Didrik JANIN-HAMEL

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 21/04/2026
Affichée le : 21/04/2026

Acte à classer**2026-059**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-21T14-48-18.00 (MI269250455)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260421-2026-059-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Crédits scolaires - Attribution pour l'année 2026

Date de décision : 21/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [2026-059.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/04/26 à 14:29

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 21/04/26 à 14:48

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 21/04/26 à 14:54